

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six du mois de Mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TERVAL, dûment convoqué par le Maire de TERVAL s'est rassemblé en conseil municipal à l'Espace Concordia de La Tardière - Commune de Terval, sous la présidence de Monsieur Damien CRABEIL, Maire.

Date de convocation : 19 Mai 2026

Présents : CRABEIL Damien - TURPEAU Stéphane - LOISEAU Sabrina - VERDON Olivier - LOCHEREAU Fabrice - GERBAUD Claude - LERAY Elisabeth - LIAIGRE Gérard - BARREAU Eliane - CHAMBRIER-GASPARD Gaëdic - RASSINOX Fatima - GUILLOTON Corine - METAY Fabien - AUBINEAU Marielle - GROLLEAU Agnès - SOULLARD Adèle - BAUDOUIN Jade - BOISSON Arthur
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

BECHETOILLE-SAUZEREAU Maguy représentée par GERBAUD Claude
TURPAULT Jean-Marie représenté par LOCHEREAU Fabrice
BETARD Nathalie représentée par METAY Fabien
BESSON Simon représenté par SOULLARD Adèle

Secrétaire : Eliane BARREAU

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

Ordre du jour :

1. **Décisions prises dans le mois**
2. **Désignation d'un correspondant défense de la Commune de TERVAL**
3. **Avis sur la modification du plan d'épandage de l'EARL LES GALLINACEES de SAINT PAUL-EN-GATINE**

Bâtiments :

4. **Validation du devis de démolition de l'ancien foyer des jeunes du Breuil-Barret**

Ressources Humaines :

5. **Mise à jour du tableau des effectifs à la suite d'une création de poste d'adjoint technique au 01/06/2026**

Voirie :

6. **SYDEV : convention n° L.RN.289.26.002 travaux neufs d'éclairage « rue du Parc » et « Impasse de la Brizardière »**
7. **Questions diverses**

Le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 28 Avril 2026 des membres présents.

1) Décisions prises dans le mois

Devis validés dans le mois :

- LES CARS DU BOCAGE – transport passeport du civisme 545.00 € TTC
- MASTER INDUSTRIE – maintenance gradins salle Ostarderica 1 104.00 € TTC
- BRICO PRO – siège tondeuse TORO LT 666.96 € TTC
- SAET – Maîtrise d'œuvre – voirie 2026 3 360.00 € TTC
- BRICO PRO – vêtement de travail – nouvel agent ST 163.54 € TTC
- ESO – extincteurs + plan évacuation ext. salle Ostarderica 258.60 € TTC
- ESO – extincteurs + plan évacuation MAJ salle Ostarderica 361.08 € TTC
- CADEGEAU – étude de sol terrain lotissement CAL 1 080.00 € TTC

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas de dossiers de droits de préemption urbain déposés.

2) Désignation d'un correspondant défense de la Commune de TERVAL

Pour faire suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un correspondant défense pour la Commune de TERVAL, afin de bénéficier d'un relai privilégié auprès des armées-nation.

Les missions du correspondant défense s'articulent autour de trois axes principaux :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de la défense ;
- Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil décide de :

- **DESIGNER** Monsieur Damien CRABEIL représentant de la commune pour être correspondant défense.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les pièces à intervenir.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
en exercice	23	POUR	23
présents	19	CONTRE	00
procuration	4	ABSTENTION	00
pris part au vote	23	TOTAL	23

3) Avis sur la modification du plan d'épandage de L'EARL LES GALLINACEES de SAINT PAUL-EN-GÂTINE

L'EARL LES GALLINACEES exploite un élevage avicole, soumis au régime de l'autorisation sur la Commune de SAINT-PAUL-EN-GÂTINE a déposé un dossier soumis à consultation publique en vue d'obtenir la validation de la mise à jour de son

plan d'épandage du site d'élevage qui se situe au lieu-dit « La Vazonnière » de SAINT-PAUL-EN-GÂTINE.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil :

- **DONNE** un avis favorable à cette consultation publique.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	23	POUR	23
<i>présents</i>	19	CONTRE	00
<i>procuration</i>	4	ABSTENTION	00
<i>pris part au vote</i>	23	TOTAL	23

4) validation du devis de démolition de l'ancien foyer des jeunes du Breuil-Barret

Olivier VERDON, adjoint aux bâtiments, informe que la commission « bâtiments » s'est réunie pour étudier les devis concernant la démolition du bâtiment de l'ancien foyer des jeunes au Breuil-Barret. Il convient de recréer cet espace, en raison du projet d'aménagement d'une aire de service pour vélotourisme.

Plusieurs entreprises ont répondu, après comparaison des devis, celui de l'entreprise ci-dessous est plus avantageux et conforme à notre descriptif :

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise CHARRIER NC (85) pour un montant de 25 280.00 € HT soit 30 336.00 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les devis correspondants à cette délibération.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	23	POUR	23
<i>présents</i>	19	CONTRE	00
<i>procuration</i>	4	ABSTENTION	00
<i>pris part au vote</i>	23	TOTAL	23

5) Ressources humaines : mise à jour du tableau des effectifs à la suite d'une création de poste d'adjoint technique au 01/06/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L-542-2 et L-542-3,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Monsieur le Maire expose au Conseil que compte tenu du départ à la retraite d'un agent des services techniques il convient de créer un emploi d'agent technique polyvalent permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

➤ **Le Maire propose à l'assemblée :**

De créer un emploi d'adjoint technique polyvalent permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 01/06/2026. Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant du grade d'adjoint technique territorial.

➤ **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- de modifier le tableau des emplois à compter du 01/06/2026 comme suit :

EMPLOIS									
EMPLOI / POSTE	Temps de travail hebdo en H		Total		Catégorie			Grade(s) rattaché(s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (art.3-3 loi du 26/01/1984)
	TC	TNC	En H	En ETP	A	B	C		
SECTEUR ADMINISTRATIF									
	105	28	133	3,8					
DGS	35		35	1		X		REDACTEUR principal de 1ère classe	OUI
Agent d'accueil	35		35	1			X	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	OUI
Gestionnaire comptabilité et marchés publics	35		35	1		X		Rédacteur	OUI
Agent d'accueil et assistant RH		28	28	0,80			X	Adjoint administratif territorial	OUI
SECTEUR ANIMATION									
	0	31,75	29,00	0,83					
Agent d'animation		17,75	15	0,43			X	Adjoint d'animation territorial de 2ème classe	OUI
Agent d'animation		14,00	14	0,40			X	Contractuel - CDI	OUI

SECTEUR SOCIAL									
	35	22	57	1,6286					
Accompagnant éducatif petite enfance		22	22	0,63			X	Adjoint d'animation	OUI
Accompagnant éducatif petite enfance	35		35	1			X	Adjoint d'animation	OUI
SECTEUR MEDICO SOCIAL									
	35	0	35	1					
Auxiliaire de puériculture	35		35	1		X		Auxiliaire de puériculture	OUI
SECTEUR TECHNIQUE									
	280	32,5	307,5	8,79					
Agent technique polyvalent	35		35	1			X	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	OUI
Agent technique polyvalent	35		35	1			X	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	OUI
Agent technique polyvalent	35		35	1			X	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	OUI
Agent technique polyvalent	35		35	1			X	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	OUI
Responsable service technique	35		35	1			X	Agent de maîtrise	OUI
Agent de restauration		22	19,43	0,56			X	Emploi de catégorie C	OUI
Agent de surveillance pause méridienne		8	5,57	0,16			X	Emploi de catégorie C	OUI
Agent technique polyvalent	35		35	1			X	Adjoint technique territorial de 2ème classe	OUI
Agent technique polyvalent	35		35	1			X	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	OUI
Agent technique polyvalent	35		35	1			X	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	OUI
Agent d'entretien		2,50	2,50	0,07			X	Emploi de catégorie C	OUI
TOTAUX	455	114,25	562	16,04					

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

<i>Conseillers</i>	<i>nombre</i>	<i>vote</i>	<i>nombre</i>
<i>en exercice</i>	23	POUR	23
<i>présents</i>	19	CONTRE	
<i>procuration</i>	4	ABSTENTION	
<i>pris part au vote</i>	23	TOTAL	23

6) SYDEV : convention n° L.RN.289.26.002 travaux neufs d'éclairage « rue du Parc » et « Impasse de la Brizardière »

Monsieur le Maire présente les propositions ci-dessous du SYDEV (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée) qui assure les travaux neufs d'éclairage « Rue du Parc » et « Impasse de la Brizardière » :

- Travaux neufs d'éclairage – Rue du Parc et Impasse de la Brizardière à La Tardière soit 8 lampadaires pour un montant de 4 670.00 € - convention
- n° 2026.ECL.0571 – n° de l'affaire L.RN.289.26.002

Après discussion, le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la convention ci-dessus n° 2026.ECL.0571 concernant le n° de l'affaire L.RN.289.26.002 pour un montant de 4 670.00 € (reste à la charge de la Commune de TERVAL).
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous actes y afférant.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

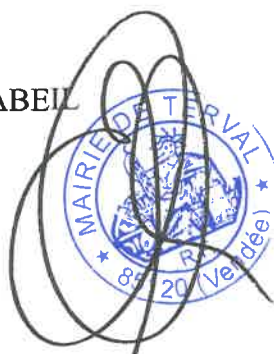
✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
en exercice	23	POUR	23
présents	19	CONTRE	00
procuration	4	ABSTENTION	00
pris part au vote	23	TOTAL	23

A Terval, le 26.05.2026

Le Maire,

Damien CRABEL



Le Secrétaire de Séance,

Eliane BARREAU

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Eliane Barreau', written over a faint, circular official stamp.